



## AVIS À L'INDUSTRIE No 2-2021

### VACCINATION OBLIGATOIRE CONTRE LA COVID-19

Le but de cet avis est de vous informer de la politique de vaccination obligatoire contre la COVID-19 de l'Administration de pilotage des Grands Lacs (APGL).

L'Administration de pilotage des Grands Lacs (APGL) s'engage à assurer la santé et la sécurité de ses employés, de ses clients, de ses entrepreneurs et de ses visiteurs. Le 6 octobre 2021, le premier ministre a annoncé les détails du plan gouvernemental exigeant la vaccination contre la COVID-19 dans la fonction publique fédérale et le secteur des transports sous réglementation fédérale. En tant que société d'État fédérale, l'APGL est tenue d'adopter une politique de vaccination obligatoire contre la COVID-19 qui reflète la politique du gouvernement fédéral.

En conséquence, l'APGL a adopté une politique de vaccination obligatoire contre la COVID-19 exigeant que tous ses employés, membres du conseil d'administration, entrepreneurs et visiteurs se conforment à la politique de l'APGL. Les employés de l'APGL, y compris les pilotes maritimes et les membres du conseil d'administration, doivent être entièrement vaccinés avant le 15 novembre 2021. Les entrepreneurs qui fournissent des services à l'APGL doivent être entièrement vaccinés avant le 30 novembre 2021.

Depuis le début de la pandémie, l'APGL a assuré des services continus et ininterrompus à ses clients tout en faisant face aux défis de la COVID-19 et a accueilli favorablement la direction des gouvernements sur une politique de vaccination pour assurer la santé et la sécurité de ses employés et les membres d'équipage de ses clients.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la vaccination obligatoire contre la COVID-19, veuillez communiquer avec Michèle Bergevin par courriel à [mbergevin@glpa-apgl.com](mailto:mbergevin@glpa-apgl.com) ou par téléphone au (613) 933-2991, poste 205.

9 novembre 2021  
Cornwall (Ontario)

Michèle Bergevin  
Chief Executive Officer